

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 17.11.98.

③0 Priorité : 21.11.97 IT 97002589.

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 28.05.99 Bulletin 99/21.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été  
établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : LAFFON SPA Societa per azioni — IT.

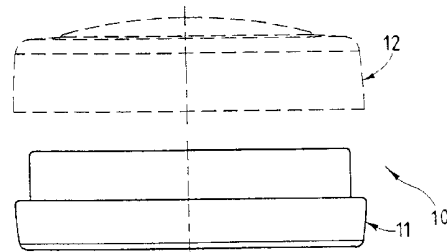
⑦2 Inventeur(s) : CROSTA SERGIO.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : PECHINEY.

⑤4 RECIPIENT DESTINE EN PARTICULIER A DES PRODUITS COSMETIQUES ET POURVU D'UN SYSTEME DE  
RETENUE DU PRODUIT CONTENU A L'INTERIEUR.

⑤7 La présente invention concerne un récipient destiné  
en particulier à des produits cosmétiques en pâte, compre-  
nant une base (11) destinée à contenir un produit en pâte  
(22), et un couvercle (12) appliqué sur ladite base (11) dans  
laquelle est prévu un système de retenue du produit (22)  
contenu dans celle-ci. Selon l'invention, ledit système de re-  
tenue comprend une grille (13) qui est noyée dans ledit pro-  
duit en pâte (22), de manière à constituer un support pour  
celui-ci, et qui est solidement liée à la surface latérale inté-  
rieure (17) de ladite base (11) de manière à pouvoir être dé-  
placée verticalement entre une position intermédiaire et une  
position proche du fond (24).



RECIPIENT DESTINE EN PARTICULIER A DES PRODUITS  
COSMETIQUES ET POURVU D'UN SYSTEME DE RETENUE DU  
PRODUIT CONTENU A L'INTERIEUR

La présente invention concerne un récipient destiné en particulier à des produits cosmétiques en pâte et similaires, incorporant un système caractéristique de retenue du produit contenu à l'intérieur, apte à en  
5 éviter le déversement accidentel en cours d'utilisation, même après une diminution sensible du volume.

Le récipient objet de l'invention est d'un type couramment utilisé dans le secteur de la beauté et de  
10 l'hygiène, qui comprend une base, destinée à contenir le produit, et un couvercle appliqué sur ladite base, par exemple par pression ou par vissage.

Comme cela est bien connu de l'homme du métier, on connaît des produits cosmétiques en pâte contenant des  
15 substances extrêmement volatiles qui ont pour propriété de fixer le produit proprement dit, par exemple un fond de teint ou un rouge à lèvres, d'une manière instantanée.

Ces produits ont aussi pour avantage de ne pas  
20 tacher, justement grâce à leur composition particulière.

Toutefois, la présence d'une substance extrêmement volatile dans la composition de produits de ce type implique, dans la réalisation du récipient, la  
25 résolution de problèmes techniques déterminés, liés à la conservation et à l'utilisation du produit proprement dit.

Tout d'abord, la fermeture du récipient doit être le plus hermétique possible, pour éviter que le composant extrêmement volatil du produit ne se volatilise facilement et rapidement, ayant pour  
5 conséquence que le produit en question perd rapidement ses caractéristiques particulières susmentionnées de simplicité et de sûreté de fixation et ses propriétés antitache.

Sous cet aspect, on a déjà proposé divers types de  
10 récipients aptes à garantir une fermeture satisfaisante et hermétique.

Le second problème technique à résoudre est quant à lui lié à la diminution progressive du volume du produit en pâte contenu dans la base du récipient du  
15 fait soit de l'utilisation, soit de la perte simultanée naturelle et inévitable du composant volatil, à chaque ouverture du récipient proprement dit. Ceci entraîne une diminution progressive du volume du produit en pâte, et un détachement consécutif des parois  
20 intérieures de la base du récipient.

Par conséquent, en cours d'utilisation, on observe que le produit n'est plus reçu de manière stable à l'intérieur de la base du récipient, ce qui peut en provoquer le déversement complet, et donc entraîner des  
25 difficultés d'utilisation.

La présente invention a pour objet général de résoudre le problème technique susmentionné en proposant un récipient pourvu d'un système de retenue qui soit extrêmement fiable et économique, apte à  
30 maintenir le produit en pâte à l'intérieur de la base du récipient pendant toute sa durée de vie, c'est-à-

dire aussi bien avec le récipient plein qu'avec le récipient presque vide et que dans les situations intermédiaires.

Cet objet est atteint par un récipient présentant  
5 les caractéristiques exposées dans la revendication principale et les suivantes qui sont jointes.

Les caractéristiques structurelles et fonctionnelles de l'invention et ses avantages par rapport à la technique connue apparaîtront plus  
10 clairement à la lecture de la description qui suit, faite en référence aux dessins schématiques joints qui illustrent un exemple de réalisation pratique de l'invention proprement dite. Sur les dessins :

- la figure 1 est une vue éclatée illustrant un  
15 récipient pour produits cosmétiques en pâte comprenant une base apte à contenir le produit et un couvercle pouvant être appliqué hermétiquement à ladite base, sur laquelle le couvercle est représenté en tirets ;

- la figure 2 est une vue en plan de la base de la  
20 figure 1 ;

- la figure 3 est une coupe prise selon le plan de tracé III-III de la figure 2 ;

- la figure 4 est un détail agrandi de la zone indiquée sur la figure 3 par un cercle en tirets ;

25 - la figure 5 est une vue en plan d'un élément de retenue destiné à être appliqué à l'intérieur de la base représentée sur les figures 1 à 4 ;

- la figure 6 est une vue en élévation de l'élément de retenue de la figure 5 ;

- les figures 7, 8 et 9 illustrent trois autres formes possibles de réalisation dudit élément de retenue ;

5 - les figures 10 à 15 sont des vues en coupe illustrant les phases opérationnelles d'application à l'intérieur de la base du récipient d'un élément de retenue, comme représenté sur les figures 5 à 9, et de remplissage de la base proprement dite avec le produit en pâte ;

10 - les figures 16 à 20 illustrent le comportement de l'élément de retenue à l'intérieur de la base au moment de la diminution du produit en pâte prélevé de temps à autre par l'utilisateur ;

15 - la figure 21 représente la base retournée dans laquelle l'élément de retenue empêche la chute libre du produit en pâte à l'intérieur de celle-ci ; et

- la figure 22 est le détail agrandi de la zone indiquée sur la figure 21 par un cercle en tirets.

20 En référence aux figures 1 à 9 des dessins, un récipient selon l'invention est globalement désigné par le numéro 10, et est structurellement formé d'une base cylindrique 11 sur laquelle un couvercle 12 peut être appliqué de manière hermétique (par exemple par pression ou par vissage).

25 Selon la présente invention, avec la base 11 coopère un élément de retenue 13 (figures 5, 6) constitué d'une grille discoïde munie d'une pluralité de dents 14 espacées les unes des autres et faisant saillie radialement.

30 La figure 5 des dessins représente une grille 13 dont les mailles 15 sont sensiblement carrées, mais on

peut naturellement utiliser également des grilles 13 avec des mailles différentes, plus ou moins épaisses, comme le montrent les figures 7 à 9.

Comme cela sera expliqué ci-après, les dents 14 de la grille 13 sont destinées à coopérer avec des zones profilées 16 prévues sur la surface intérieure 17 de la base 11, dans des positions diamétralement opposées.

Par exemple, comme illustré sur les figures 3, 4, lesdites zones profilées 16 peuvent prévoir une série de contre-dépouilles superposées 18 (figure 4) dans lesquelles les dents 14 du disque 13 viennent en prise par enclenchement.

Lorsque la base 11 est vide dans les conditions de la figure 10, un disque 13 est introduit par pression dans le sens de la flèche 19, comme représenté sur les figures 11, 12, jusqu'à ce qu'il prenne la position concave chargée de la figure 12, venant en prise par enclenchement avec les dents 14 au niveau des zones profilées 16, en correspondance avec un rebord circonférentiel 20 prévu sur la surface intérieure de la base 11, à proximité du haut de celle-ci.

Lorsque la base 11 est dans la condition de la figure 13 (c'est-à-dire lorsque la grille 13 est appliquée à l'intérieur de celle-ci en position concave), le produit cosmétique en pâte 22 est versé à chaud à l'intérieur de la base 11 proprement dite jusqu'à ce qu'elle soit remplie, au moyen d'un dispositif de remplissage 21, comme montré sur la figure 14, si bien que la grille 13 se retrouve complètement noyée à l'intérieur du produit en pâte

22 ; ensuite, la base 11 est fermée hermétiquement, comme le montre la figure 15, à l'aide du couvercle 12.

Sous la poussée exercée par le produit en pâte 22, le disque 13 pourra descendre ultérieurement dans une  
5 faible mesure par rapport à sa position de la figure 13, comme le montre la figure 14.

D'après ce qui a été décrit ci-dessus, on verra clairement comment le disque 13 constitue un support et un élément de retenue pour le produit en pâte 22 qui  
10 restera ainsi toujours compact et attaché de manière stable à l'intérieur de la base 11.

De plus, le disque 13 conservera ses caractéristiques d'attachement même en cas de diminution du volume du produit en pâte 22 à  
15 l'intérieur de la base 11, comme le montrent les figures 16 à 20.

En effet, l'utilisateur, en prélevant le produit en pâte avec le doigt d'une main, entraînera non seulement une diminution de quantité, et donc de volume, du  
20 produit en pâte proprement dit contenu à l'intérieur de la base 11 mais, en même temps, en exerçant une certaine pression, entraînera aussi une descente progressive verticale par à-coups du disque 13 d'une position intermédiaire (figure 14) à une position  
25 proche du fond 24 de la base 11, comme le montrent les figures 16 à 20.

Dans le même temps, le produit en pâte qui, en diminuant de volume - aussi du fait de la volatilisation partielle du composant volatil - se  
30 détache de la surface intérieure de la base 11 (figures 16, 18), sera empêché par le disque 13 de tomber

librement vers le bas dans le sens de la flèche 23 (figure 21). Et ceci grâce à l'action de retenue exercée par le disque 13 qui est chargé en position concave et qui est mis en prise de manière stable avec la base 11 au moyen des dents 14 et des zones profilées 16, et attaché au produit en pâte au moyen des mailles 15. Il faut noter que le poids du produit en pâte n'est pas capable en soi (avec la base 11 dans la position retournée de la figure 21) de supporter la précharge de la grille 13, ce qui peut provoquer le déplacement de celle-ci de la position convexe à une position concave (voir la figure 21), avec un dégagement de prise consécutif des dents 14 des zones profilées 16, et donc la chute vers le bas de la grille 13 proprement dite avec le produit 22 attaché à celle-ci.

On atteint donc l'objet mentionné en préambule de la description qui est de réaliser un récipient destiné en particulier à des produits cosmétiques en pâte incorporant des substances extrêmement volatiles, pourvu de moyens de retenue du produit proprement dit qui sont d'un coût et d'un montage extrêmement réduits, et aptes à exercer leur fonction de retenue sur le produit même en cas de diminution du volume de celui-ci en cours d'utilisation.

Le cadre de protection de l'invention est défini par les revendications qui suivent.

Par exemple, le récipient 11, et donc le disque 13, peuvent présenter des configurations différentes des configurations respectivement cylindrique et discoïde illustrées.



En outre, les dents 14 et les zones profilées 16 peuvent également manquer, et le disque 13 coopérer par simple frottement directement avec son bord marginal au contact de la surface intérieure lisse 17 de la base 5 11. A cette fin, le bord marginal du disque 13 peut présenter aussi une lèvre circonférentielle plus souple destinée à entrer en contact par glissement avec ladite surface 17.

REVENDICATIONS

1. Récipient destiné en particulier à des produits cosmétiques en pâte, du type comprenant une base (11) destinée à contenir un produit en pâte (22), et un couvercle (12) appliqué sur ladite base, dans laquelle  
5 base (11) est prévu un système de retenue du produit (22) contenu dans celle-ci, caractérisé en ce que ledit système de retenue comprend une grille (13) qui est noyée dans ledit produit en pâte (22) de manière à constituer un support pour celui-ci, et qui coopère  
10 avec la surface latérale intérieure (17) de ladite base (11), ladite grille (13) étant en prise avec ladite surface (17) de manière à pouvoir être déplacée verticalement entre une position intermédiaire et une position proche du fond (24).

15 2. Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite grille (13) est solidement liée à la surface latérale intérieure (17) de ladite base (11).

3. Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite grille (13) est pourvue de dents (14)  
20 capables de venir en prise avec des zones profilées (16) prévues sur la surface intérieure (17) de la base (11), dans des positions diamétralement opposées.

4. Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite grille (13) est discoïde.

25 5. Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite grille (13) est chargée à l'intérieur de la base (11) de manière à prendre une position concave.

Fig.4

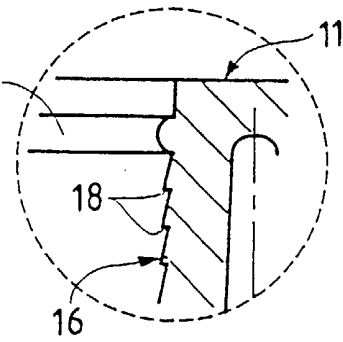


Fig.3

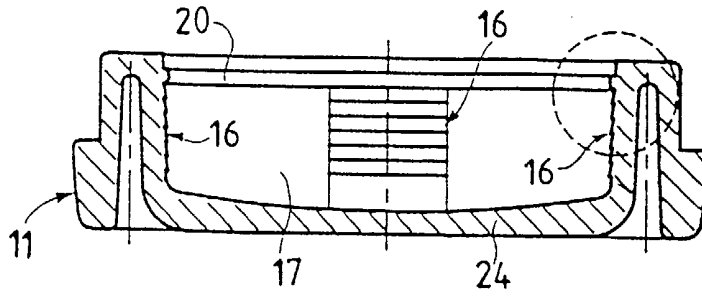


Fig.1

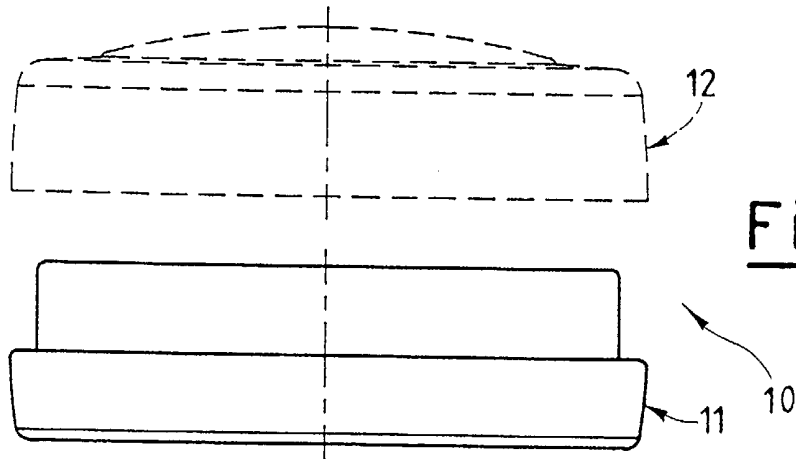


Fig.2

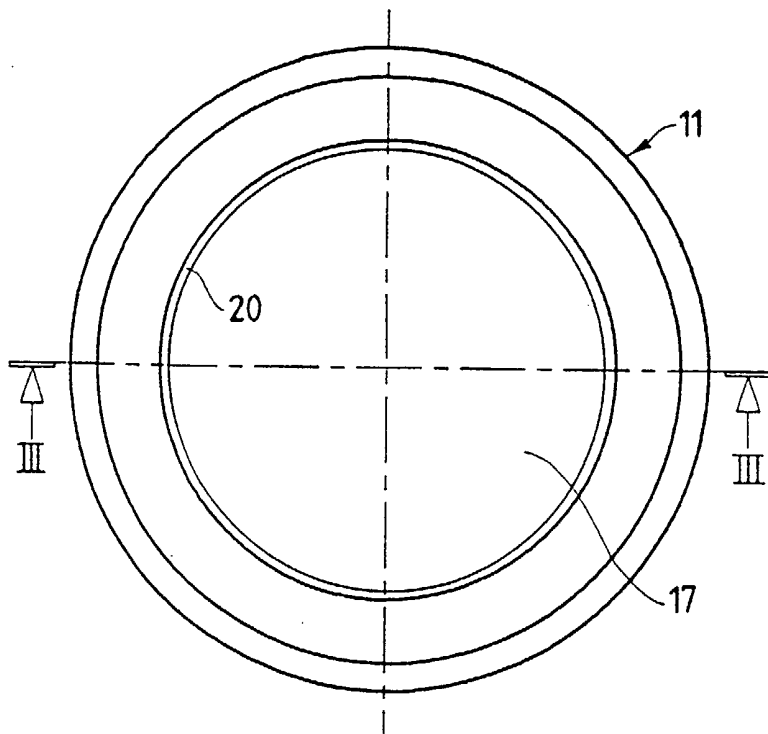


Fig.5

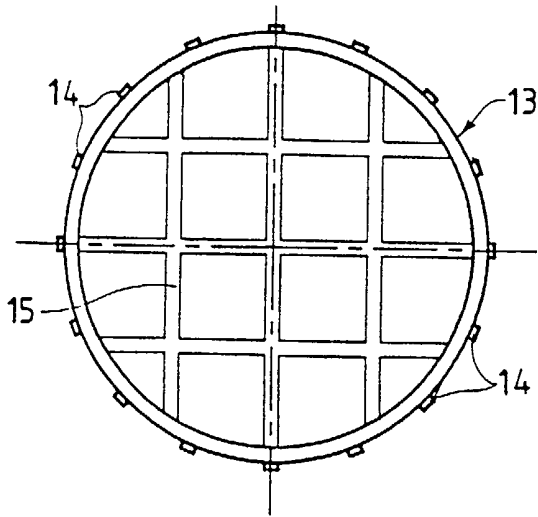


Fig.6

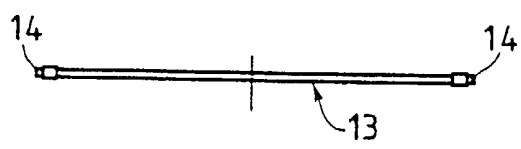


Fig.7

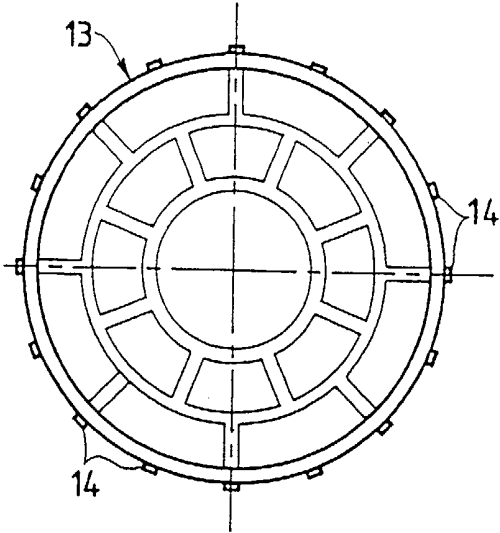


Fig.8

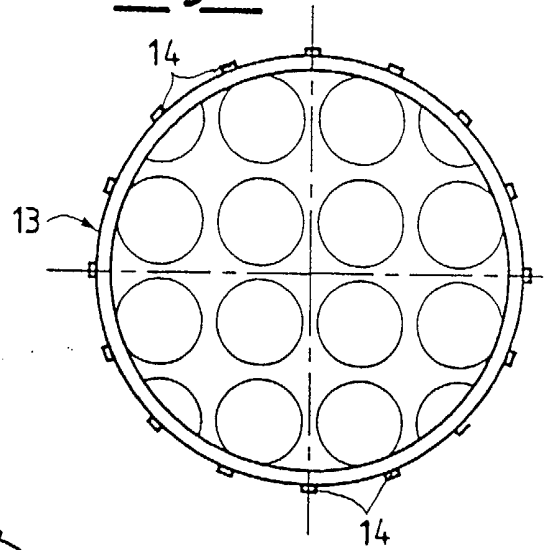
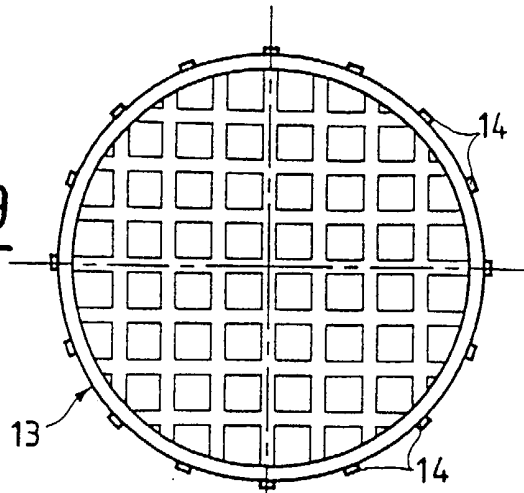


Fig.9



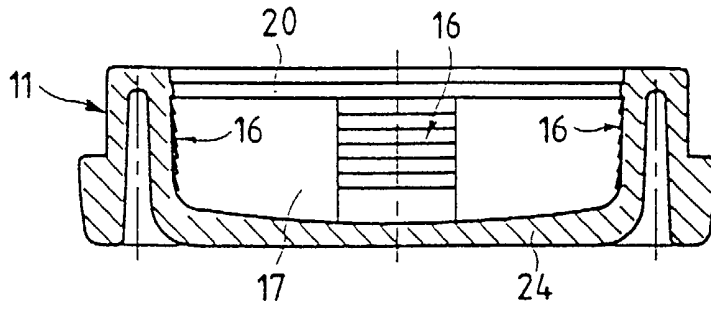


Fig.10

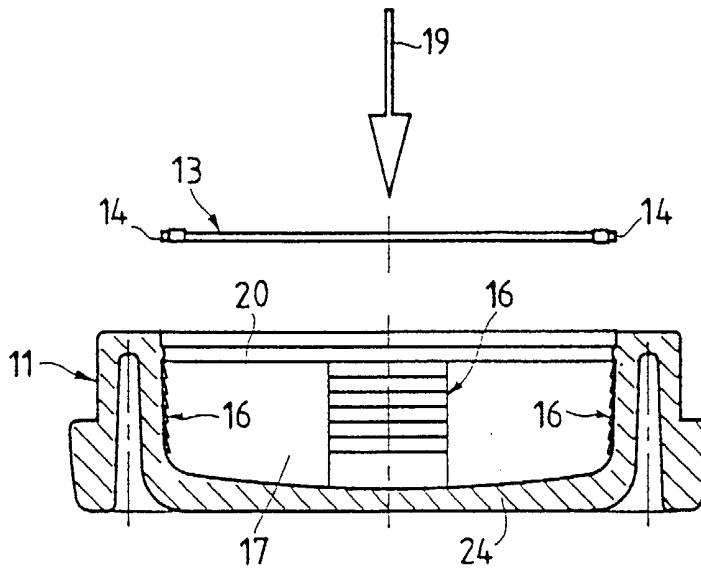


Fig.11

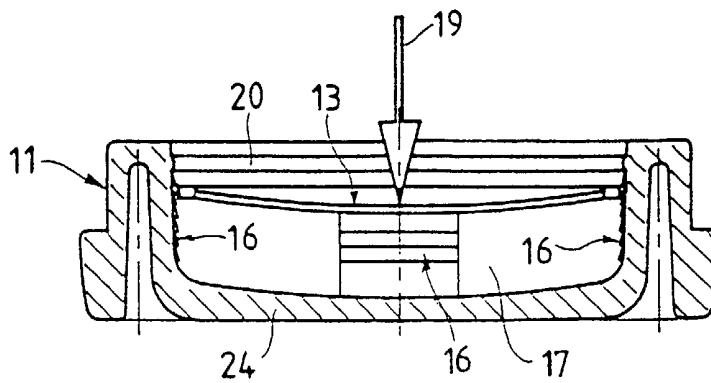


Fig.12

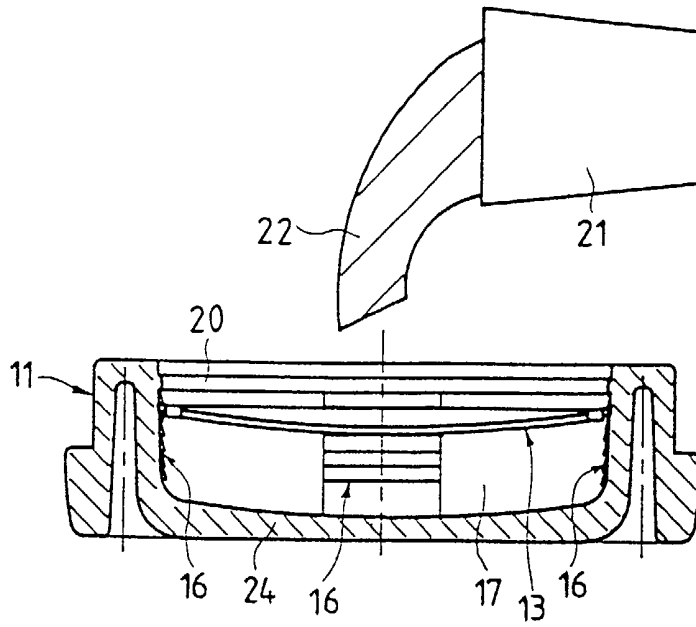


Fig.13

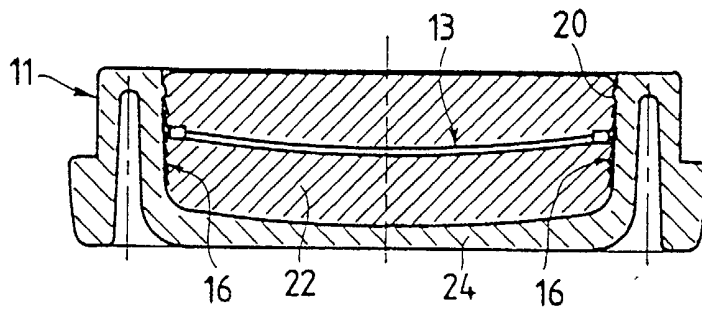


Fig.14

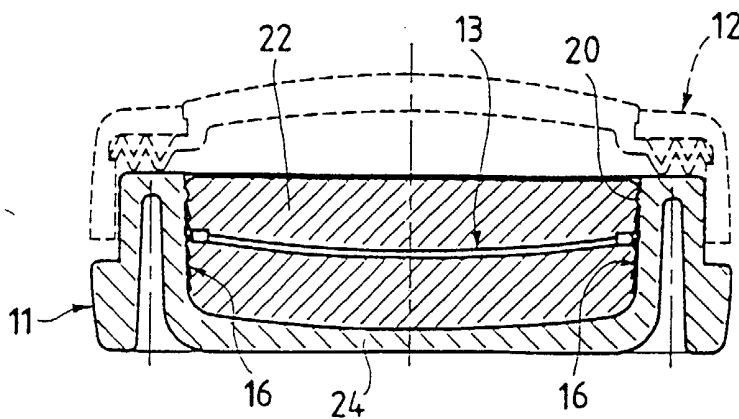


Fig.15

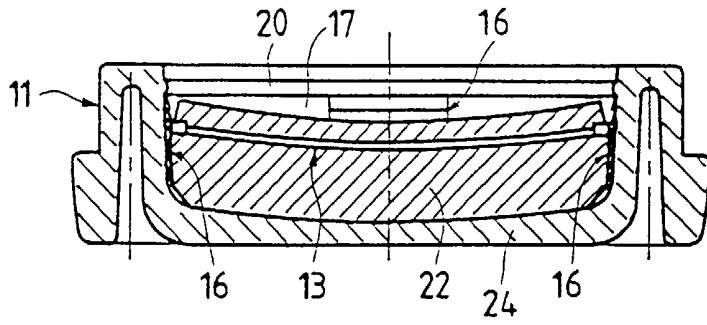


Fig.16

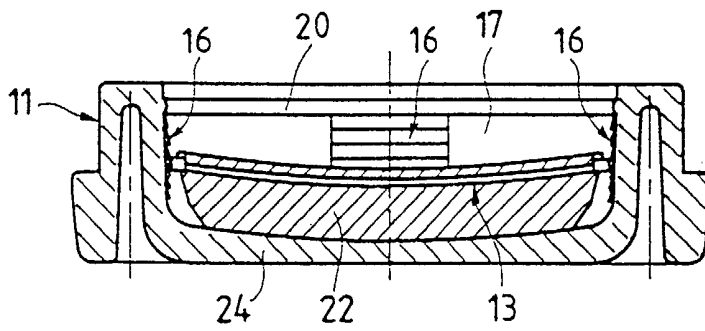


Fig.17

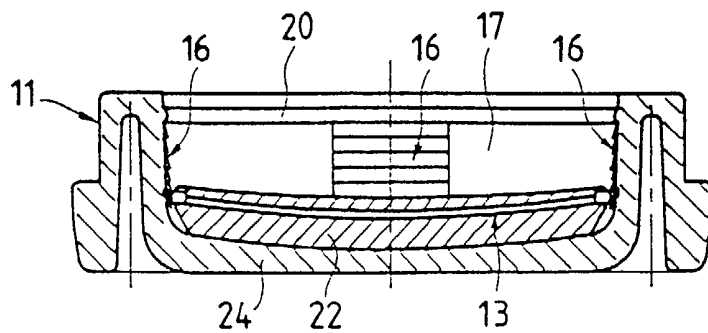


Fig.18

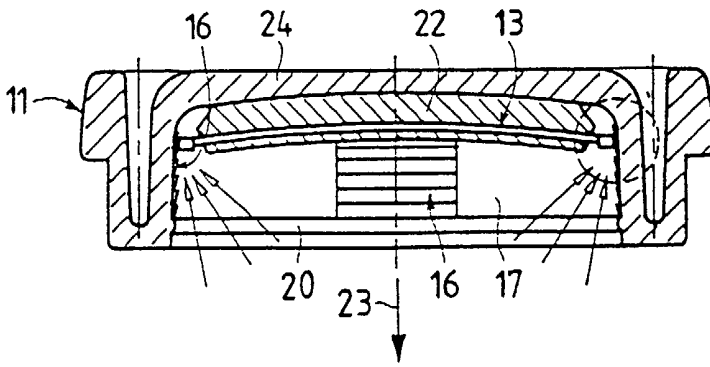


Fig.21

Fig.22

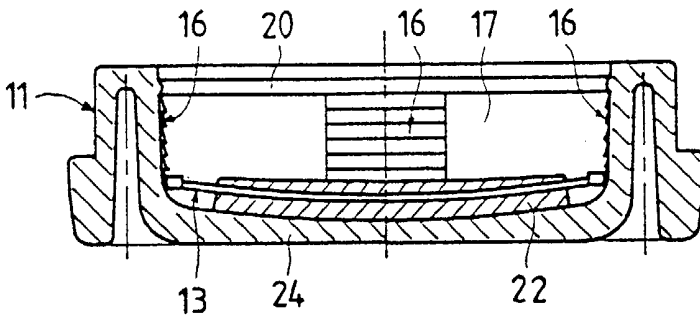
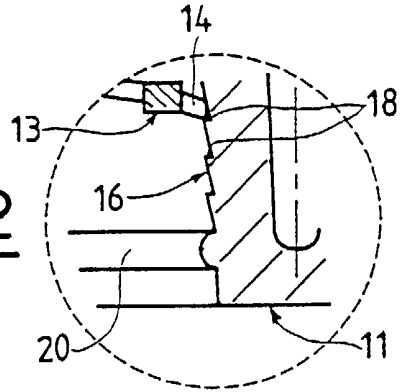


Fig.19

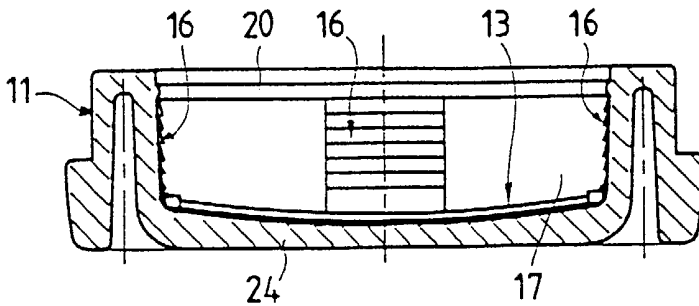


Fig.20